

**Nom du centre de services scolaire :** CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin.

## 1 – Postes ouverts aux candidatures

### Catégorie

Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

## 2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années.
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire de Charlevoix.
- Correspondre à l'un des profils d'expertise suivants :
  - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
  - une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
  - une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

## 3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un ou une juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un membre du personnel du centre de services scolaire;
- un membre du personnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle

<sup>1</sup> Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;

- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

#### 4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est ouverte jusqu'au lundi 15 mai 2023, à 16 h.

#### 5 – Comment soumettre sa candidature

Pour soumettre une candidature, faire parvenir le formulaire de candidature par courriel à : [dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca](mailto:dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca)

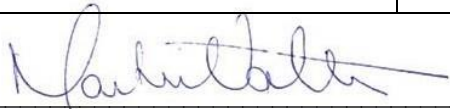
#### 6 – Pour plus d'information

**Directrice générale : Madame Martine Vallée**

**Téléphone : 418 665-3765, poste 3005**

**Courriel : [dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca](mailto:dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca)**

**Signature :**



Directrice générale

Donné à La Malbaie, le 27 mars 2023.